

"Union économique et monétaire: premières propositions concrètes de la Commission européenne" dans Le Soir (5 novembre 1970)

Légende: Le 5 novembre 1970, le quotidien belge Le Soir expose les propositions formulées par la Commission européenne relatives au projet de la réalisation d'une Union économique et monétaire telle que préconisée dans le rapport Werner.

Source: Le Soir. 05.11.1970. Bruxelles. "Union économique et monétaire: premières propositions concrètes de la Commission européenne".

Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Le Soir

Les présents articles sont reproduits avec l'autorisation de l'Éditeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/union_economique_et_monetaire_premieres_propositions_concretes_de_la_commission_europeenne_dans_le_soir_5_novembre_1970-fr-27edba1c-a679-4d56-8c13-84f5650a31ec.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 13/01/2014

Union économique et monétaire : premières propositions concrètes de la Commission européenne

Complémentaires du plan Werner

1968 : le mark allemand est réévalué, et le franc français est dévalué. Ces changements de parité reflètent les profondes différences existant entre deux économies cependant associées dans la Communauté européenne. De plus, ils perturbent gravement le Marché commun agricole où les prix, identiques pour les Six, s'énoncent en une devise commune fictive, l'unité de compte, qui correspond à la valeur en or du dollar. Convertis en monnaies nationales, ces prix diminuent en Allemagne et augmentent en France. Des « cordons sanitaires » sont tendus autour des deux agricultures, des barrières se dressent à nouveau à certaines frontières. Le Marché commun est-il en péril ?

L'avertissement est compris : si un pas important n'est pas accompli vers l'ajustement des économies nationales entre elles et la fixité des taux de change des six monnaies, toute progression vers l'authentique union économique voulue par le Traité de Rome sera compromise.

Dès février 1969, la Commission européenne fait des propositions concrètes pour l'union économique et monétaire. C'est le fameux plan Barre, considéré à l'époque comme très audacieux.

Mais, à la fin de l'année, les chefs d'Etat et de gouvernement des Six, solennellement réunis à La Haye, vont plus loin que le commissaire Barre : ils demandent que l'on élabore avant la fin de l'année suivante un programme d'unification économique et monétaire réalisable en dix ans. La monnaie européenne de 1980 (unique ou doublant les monnaies nationales) pourrait être à la fois le signe tangible d'une économie européenne s'affirmant en tant que telle, et le symbole d'une unité politique recherchée entre-temps par d'autres méthodes.

Dès le mois de mars, la Commission européenne fait au Conseil des ministres une communication relative à un plan d'union économique et monétaire par étapes. Le Conseil, de son côté, confie à un groupe d'experts présidé par le Premier ministre luxembourgeois, M. Werner, la mission de lui faire rapport sur le même sujet. On y travaille donc de deux côtés, bien que la Commission soit associée au travail des experts nationaux.

Soumis au Conseil en octobre, le « plan Werner » est l'objet d'un premier accueil favorable. Les ministres des Finances l'examineront techniquement, et les Six devraient décider la mise en application de sa première étape de trois ans dès le 1^{er} janvier prochain.

De son côté, soucieuse de donner un contenu plus précis et de compléter le plan Werner qu'elle approuve, et de passer du stade des options fondamentales au plan juridique, la Commission vient de transmettre au Conseil des ministres un projet de résolution et deux propositions de décision.

Les Six sont formellement invités à s'engager à réaliser d'ici à 1980, l'union économique et monétaire, ce qui signifiera : libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux, organisation juridique, fiscale et financière permettant les activités économiques à l'échelle communautaire; formation d'un ensemble monétaire individualisé dans

le système international, avec monnaie unique et système communautaire des banques centrales; transfert à la Communauté (donc aux institutions supranationales) des compétences nécessaires pour gérer efficacement l'union et la contrôler démocratiquement.

La situation de 1980 ainsi esquissée, l'Exécutif européen soumet aux Six ce qu'ils devraient s'engager à faire au cours des trois premières années. Il s'agirait notamment de coordonner plus étroitement les politiques économiques à court terme, de rapprocher les taux et l'assiette de la T. V. A. et des accises, d'abolir complètement les contrôles des personnes aux frontières intracommunautaires, d'harmoniser les impôts sur les sociétés, de fixer les limites de libération du marché des capitaux, d'assurer globalement la régulation de l'économie par des actions structurelles et régionales compatibles avec le troisième programme de politique économique à moyen terme qui vient d'être élaboré par la Commission.

Sur le plan monétaire aussi, l'Exécutif précise à l'intention des Six les voies qui les conduiront à cette « individualisation » souhaitée pour 1980 (définition des grandes orientations monétaires en commun, position commune vis-à-vis de l'étranger, réduction des fluctuations entre les six monnaies), un premier stade intermédiaire étant un rapport que le Comité monétaire et le Comité des gouverneurs des banques centrales devraient remettre au plus tard le 30 juin 1972 sur l'organisation et les fonctions d'un Fonds européen de coopération monétaire.

La Commission s'engage, quant à elle, à soumettre au Conseil des ministres de nouvelles propositions en 1973 pour le passage à l'étape suivante de cette vaste entreprise.

Dès à présent, elle fait des propositions concrètes telles que la tenue de trois sessions ministérielles annuelles pour examiner l'économie de la C. E. E. et lui assigner des orientations à court terme. Elle propose aussi deux réunions par an, ou plus s'il le faut, des gouverneurs des banques centrales, afin de coordonner les politiques de la monnaie et du crédit (évolution de la liquidité bancaire, conditions de la distribution du crédit et niveau des taux d'intérêt).

* * *

Voilà donc le dossier capital pour le progrès et la stabilité économiques de la Communauté sur lequel les Six auront à se pencher avant la fin de l'année. Leur volonté politique sera une nouvelle fois mise à l'épreuve lorsque se posera la question du transfert des prérogatives nationales à des instances communautaires. C'est pourquoi on ne saurait préjuger déjà du succès de l'entreprise en se basant uniquement sur le premier accueil favorable réservé au plan Werner. C'est en entrant dans les détails concrets, lorsqu'il faudra se plier à des disciplines communes, que des résistances se manifesteront. Reste aussi une inconnue de taille : la future présence dans la C. E. E. de la Grande-Bretagne dont le poids monétaire, en dépit des vicissitudes du sterling, demeure encore grande dans le monde.

F. W.